

AGRICULTURE

Cultiver les jachères, un caillou sur le chemin vert

Dérogation temporaire ou démantèlement progressif ? Devant l'affaissement des exportations russes et ukrainiennes de céréales, Bruxelles a autorisé les cultures de printemps sur les jachères et n'exclut pas une reconduction à l'automne. La hausse de production sera symbolique. Sa portée politique l'est encore plus : la stratégie « *de la ferme à la table* » apparaît compromise.

En 2008 déjà, lors des émeutes de la faim en Afrique, l'Union européenne (UE) rognait ses jachères. Un scénario que réactive la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui couvrent 30 % des exportations mondiales de blé. En 2021, le Liban se fournissait à 95 % auprès des belligérants et l'Égypte, premier importateur mondial de blé, à 80 %.

Fin mars, la Commission autorisait la mise en culture des jachères, sans pénalité sur le « paiement vert » (80 euros/ha en moyenne en 2021). Une dérogation « temporaire » courant jusqu'en octobre, portée par la France. Avec les haies, arbres, mares, zones tampons longeant les cours d'eau, les jachères composent les surfaces d'intérêt écologique (SIE), devant occuper 5 % des surfaces des fermes de plus de 15 ha. Banalisées, elles sont ouvertes aux cultures de printemps et aux intrants.

Le gain de production sera modeste : la jachère couvre en France 300 000 ha, soit 2 % des terres arables et 1 % de la surface agricole utile. Et ces sols sont peu productifs. « *La jachère se pratique surtout en culture céréalière intensive,*



© Inrae

exempte de haies, bois, etc. Ces parcelles sont de faible intérêt agronomique ou étriquées, pentues, distantes de la ferme et difficiles à travailler», explique Mathieu Courgeau, président du collectif associatif Pour une autre PAC.

La mesure d'urgence a pris de cours la profession, qui avait planifié achats de semences et calendriers de plantation. « *Le coût de l'énergie et des*

La jachère couvre en France 300 000 ha, soit 2 % des terres arables et 1 % de la surface agricole utile.

engrais rend incertain l'intérêt économique à cultiver ces terres, pour une faible récolte», note Hervé Guyomard, directeur de recherche à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae). La jachère « banalisée » accueille un peu de tournesol, économe en intrants et au cours attractif. À l'échelle de l'Union européenne, elle reste « *une goutte d'eau* », comparée aux grains

d'Ukraine et de Russie dont la disponibilité est compromise, et générera plus un « appoint » à l'alimentation animale dans l'UE qu'un appui aux importateurs de céréales, estime Mathias Ginet, conseiller agriculture à l'ambassade de France à Berlin, dans une note pour Terra Nova¹. « À court terme, la mesure n'allègera en rien la crise alimentaire en Afrique du Nord et subsaharienne, où la demande sera durable », tranche Bernard Chevassus-au-Louis, président de l'association Humanité et Biodiversité.

L'impact serait moins symbolique si la dérogation était prolongée – une option que n'écarter pas le commissaire européen à l'Agriculture. D'ici là, il faudrait instaurer des garde-fous environnementaux. Comme « une vigilance particulière sur les zones sensibles au regard de la directive nitrates », avance Bernard Chevassus-au-Louis. Ou sur celles « où la qualité des masses d'eau ne s'améliore pas, abonde Hervé Guyomard. Les légumineuses seraient à privilégier, car elles fixent l'azote dans le sol et limitent l'usage d'engrais ». Outre l'altération de la ressource en eau par les engrais et pesticides, le revers serait aussi climatique, le retournement des prairies relarguant le carbone piégé dans le sol. Et exploiter les jachères sabrerait des habitats refuges, notamment pour les pollinisateurs, garants des deux tiers de l'alimentation humaine.

Mathieu Courgeau redoute la pérennisation de la mesure, « première brèche dans un coup de billard à trois bandes :

fortes de ce succès initial, la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et les organisations européennes seront tentées d'affaiblir la nouvelle politique agricole commune (PAC), plus exigeante sur les SIE à compter de 2023. Puis d'escamoter la stratégie "de la ferme à la table" ». Cette dernière vise, pour 2030, un recul de 50 % des pesticides et de 20 % des engrais et 25 % de surfaces en bio. Un cap sur lequel l'Élysée a exprimé des réserves. Paris a éludé l'appel de Bruxelles à verdir son plan stratégique national, déclinaison de la PAC 2023-2027. Et pourrait alléger les minima exigés par la PAC sur les haies.

Dans les Deux-Sèvres, Hélène Braconnier constate déjà la mansuétude des services de l'État face aux arrachages de haies, censés élaguer le paiement vert. « Aucune sanction n'est engagée. Mais j'ai perdu des subventions car une puce manquait à l'oreille de deux brebis », s'agace l'éleveuse en bio, membre de la Confédération paysanne.

Pour contribuer à la sécurité alimentaire mondiale, « il serait plus efficace de réaffecter à l'alimentation humaine les terres dédiées aux agrocultures et à la nourriture animale », juge Hervé Guyomard. Mathias Ginet invite à « réaffirmer la priorité absolue » de l'alimentation de l'homme sur celle du bétail (absorbant 50 % des céréales produites dans l'Union européenne selon Bruxelles) et sur l'énergie (3 %). Pour l'Institut de recherche de Potsdam sur les impacts du changement climatique (PIK), abaisser d'un tiers la consommation céréalière du bétail



L'agriculture française n'est pas bien placée face à la hausse durable du prix de l'énergie et des engrais.

de l'UE « pourrait compenser l'effondrement des exportations ukrainiennes ». Réduire le cheptel et la consommation de produits d'origine animale bénéficierait aussi au climat. Autre levier : limiter le gaspillage. Les quantités de blé perdues dans l'UE pèsent 50 % des exports de l'Ukraine, rappelle la déclaration du PIK, signée par quelque 700 experts.

Reste que « nourrir le monde » s'avère une ambition « irréaliste », considère Bernard Chevassus-au-Louis. Avec un modèle basé sur des terres et des intrants (énergie, engrais, phytosanitaires, eau) bon marché, l'agriculture française a visé depuis 1945 le rendement maximal (73 quintaux de blé/ha/an en 2021). Elle n'est pas bien placée face à la hausse durable du prix de l'énergie et des engrais. Et le réchauffement réduit les rendements, souligne l'écologue. Le système va se désintensifier ou concentrer l'intensif dans quelques zones favorables. Les événements tragiques d'Ukraine, la contrainte économique et la pression climatique opéreront un ajustement, que la politique n'a pu engager depuis quinze ans. »

Laurence Madoui

1. Guerre en Ukraine : comment sauver la sécurité alimentaire sans sacrifier la transition agroécologique, 03/22.